

Le chemin des Tumulus de Capvern



Une randonnée proposée par Popss

Jolie randonnée avec de longs passages en sous-bois (très agréables en été) avec une très belle vue sur le Pic du Midi de Bigorre au départ. Passage près du Tumulus de l'Estaque et superbe perspective sur le Château de Malvezin. Je conseille de faire la boucle dans ce sens, sinon vous ne verrez pas forcément le château !

Durée	4h 45	Difficulté	Moyenne
Distance	14,12 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	239 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	248 m	Commune	Capvern (65130)
Point haut	652 m	Région	Pyrénées
Point bas	472 m		



Trace n° 263289

Description

Départ Place de la Mairie à [Capvern](#).

(D/A) Face à la pharmacie, prendre sur la gauche la Rue du 11 Novembre, puis la Rue Louise Michel à gauche.

(1) Au croisement, emprunter à gauche le Chemin de Montréjeau. Suivre au Sud-Ouest cette route qui devient un chemin et ignorer les départs sur les côtés.

(2) A la croix, continuer tout droit sur un chemin de terre (Route des Baronnie) et passer successivement sous deux lignes électriques. Obliquer à droite pour rejoindre la route D82.

(3) Suivre la route sur la gauche et, après quelques mètres seulement, la quitter et tourner à droite. Au croisement qui se présente immédiatement, tourner à gauche dans le Chemin de la Ténarèze. Longer à distance la route D938.

(4) Virer à droite avec le chemin, s'écarter de la route et entrer en forêt. Après 350m environ, virer à gauche. Le chemin de terre descend doucement au travers des sapins.

(5) Au croisement, virer à droite à angle aigu. Continuer à descendre sur ce long chemin en sous-bois en ignorant les départs sur les côtés.

(6) A la fourche, virer à droite à angle aigu. A la fourche suivante, prendre à droite et pour traverser les sous-bois sur un sentier sans dénivelé.

(7) Franchir le ruisseau et prendre à gauche. Continuer sur le sentier principal, Nord-Ouest, jusqu'à la sortie de la forêt.

(8) Suivre la route. Contourner une grange par la gauche et virer à droite. Au croisement suivant, tourner à gauche sur la Route des Baronnie. En entrant dans le hameau suivant, prendre la route principale à gauche (D82).

(9) Au croisement suivant, tourner à droite (Chemin de la Garlette). Virer à gauche en épingle, passer à nouveau sous des lignes électriques et rejoindre plus loin la route D139.

(10) Suivre la route à gauche en direction de Molère (vue sur Mauvezin).

(11) Après un gîte sur le côté droit, prendre à droite le sentier (information Chemin de Laguillou). Descendre jusqu'au ruisseau Garravet (passer plusieurs barrières électrifiées pour les troupeaux, puis 2 passerelles), puis remonter le sentier qui se transforme en chemin de cailloux. Passer devant l'ancienne décharge et déboucher sur la Rue du Pic du Midi.

(12) Suivre cette rue à droite et traverser la D139. continuer jusqu'à retrouver la Rue Louise Michel.

(1) Aller tout droit dans la Rue Louise Michel puis tourner à droite pour retrouver la mairie **(D/A)**.

Points de passage

- D/A Mairie à Capvern**
N 43.102071° / E 0.316514° - alt. 614 m - km 0
- 1 Rue Louise Michel x Chemin de Montréjeau**
N 43.102212° / E 0.313456° - alt. 610 m - km 0.28
- 2 Croix de Menguine**
N 43.093994° / E 0.326217° - alt. 625 m - km 1.68
- 3 Route D82**
N 43.087569° / E 0.334232° - alt. 636 m - km 2.74
- 4 Virage à droite à proximité de la D938**
N 43.083087° / E 0.347396° - alt. 651 m - km 3.99
- 5 Croisement en T**
N 43.079154° / E 0.348115° - alt. 647 m - km 4.66
- 6 Fourche**
N 43.069799° / E 0.34306° - alt. 565 m - km 6.03
- 7 Ruisseau de Bazor**
N 43.079676° / E 0.338552° - alt. 524 m - km 7.3
- 8 Sortie de forêt**
N 43.085546° / E 0.323583° - alt. 560 m - km 8.97
- 9 Thilouse**
N 43.088343° / E 0.313074° - alt. 571 m - km 9.97
- 10 Route D139**
N 43.09661° / E 0.305303° - alt. 539 m - km 11.69
- 11 Molère**
N 43.097535° / E 0.298173° - alt. 499 m - km 12.29
- 12 Rue du Pic du Midi**
N 43.102944° / E 0.309645° - alt. 595 m - km 13.5
- D/A Mairie à Capvern**
N 43.102045° / E 0.316528° - alt. 614 m - km 14.12

Informations pratiques

Balisage Jaune.

Les chemins de terre peuvent être très boueux après de fortes pluies... Prévoir de bonnes chaussures !

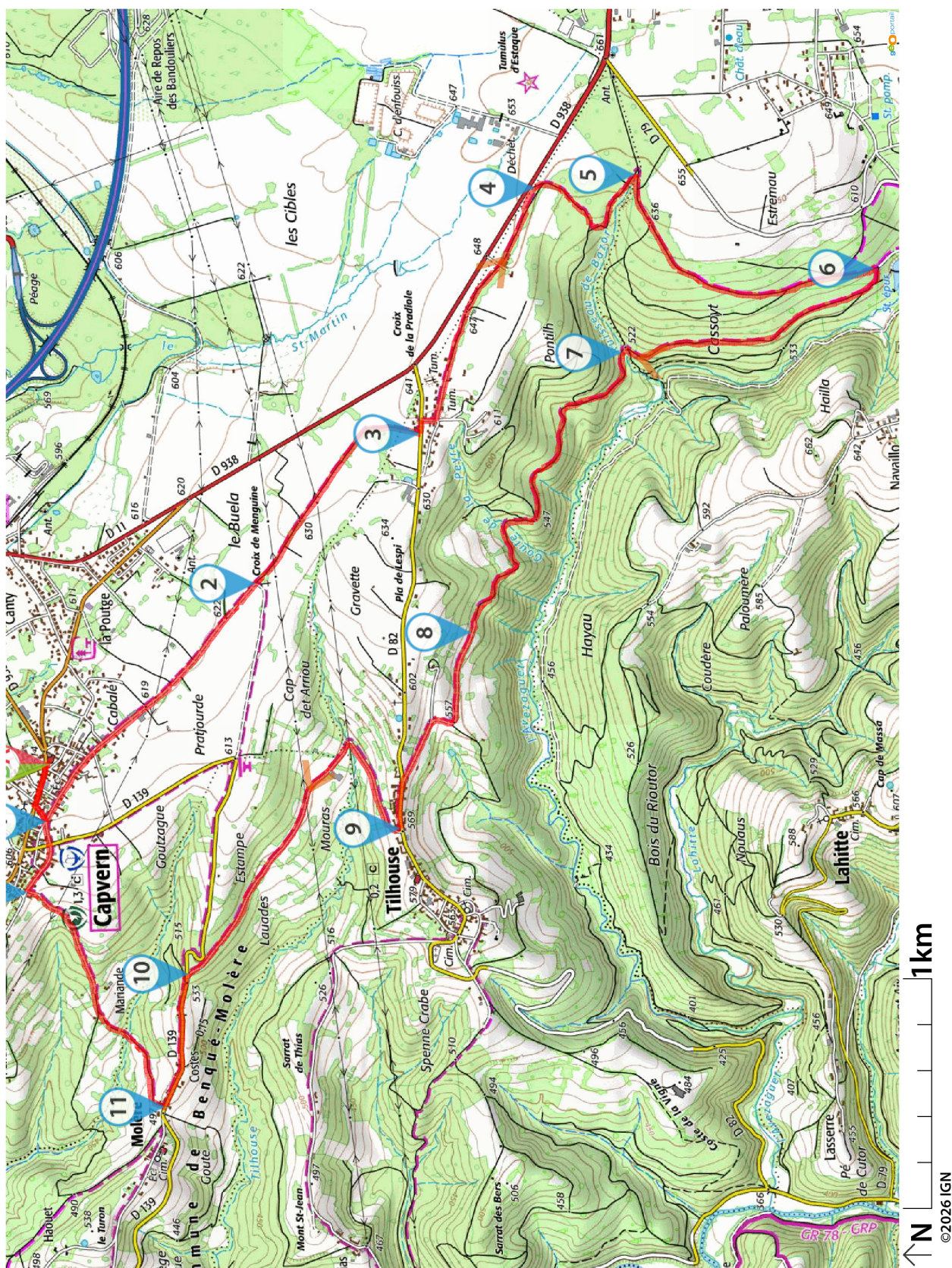
À voir

Le Tumulus de l'Estaque, à proximité de (4) (traverser la D938).

Le château Gaston Febus de Mauvezin.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-chemin-des-tumulus-de-capvern/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.